KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV SIRIUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 29 septembre 2023

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV
SIRIUS

Siège social : 37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SIRIUS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce. **.**

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 13/11/2023 19:49:52

Isabelle Bousquié
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 *en* EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**18 031 225,37**	**16 623 977,98**
Actions et valeurs assimilées	**14 626 677,16**	**13 151 328,98**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	14 626 677,16	13 151 328,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**2 387 144,38**	**1 370 261,38**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 387 144,38	1 370 261,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**989 953,83**	**2 033 537,62**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	989 953,83	2 033 537,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**27 450,00**	**68 850,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	27 450,00	68 850,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**85 429,47**	**75 128,56**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	85 429,47	75 128,56
COMPTES FINANCIERS	**1 614 932,69**	**2 487 041,05**
Liquidités	1 614 932,69	2 487 041,05
TOTAL DE L'ACTIF	**19 731 587,53**	**19 186 147,59**

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 049 983,27	19 022 708,02
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	1 776,53	5 313,55
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	274 659,21	-98 923,98
Résultat de l'exercice (a,b)	165 467,53	66 550,37
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**19 491 886,54**	**18 995 647,96**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**27 450,00**	**68 850,00**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	27 450,00	68 850,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	27 450,00	68 850,00
Autres opérations		
DETTES	**212 250,99**	**121 649,63**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	212 250,99	121 649,63
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**19 731 587,53**	**19 186 147,59**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1222		994 500,00
EURO STOXX 50 1223	1 261 200,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 *en* EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	30 856,00	3 013,17
Produits sur actions et valeurs assimilées	545 775,38	570 890,83
Produits sur obligations et valeurs assimilées	53 897,03	17 753,60
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**630 528,41**	**591 657,60**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	996,52	14 994,92
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**996,52**	**14 994,92**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**629 531,89**	**576 662,68**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	470 591,62	512 184,66
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**158 940,27**	**64 478,02**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	6 527,26	2 072,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**165 467,53**	**66 550,37**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0000297632 - Action SIRIUS : Taux de frais maximum de 2,40% TTC.

Commission de surperformance

Méthode de calcul de la commission de surperformance (à compter du 1er octobre 2021) :

Pour plus de détails, merci de vous référer aux orientations ESMA n°34-39-968 sur les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et certains types de fon ds d'investissement alternatifs, tels que modifiés, ainsi que les Q&A associés publiés par l 'ESMA.

Pendant la période de référence du 01 octobre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 10% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs, non plafonnée par rapport à l'actif moyen.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'a ct if de référence, Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures,

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

A la fin de la période de référence du 01 octobre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1 :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, et la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence). La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Action SIRIUS	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 *en* EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**18 995 647,96**	**22 367 413,62**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 256 065,68	452 146,22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 992 375,79	-2 188 585,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	466 201,99	645 629,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-91 497,44	-1 096 903,34
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	36 750,00	250 970,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-256 025,00	-24 675,00
Frais de transactions	-9 584,99	-12 787,30
Différences de change	-229 125,45	617 058,11
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 267 626,51	-2 114 571,41
Différence d'estimation exercice N	*-333 355,48*	*-2 600 981,99*
Différence d'estimation exercice N-1	*2 600 981,99*	*486 410,58*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-41 400,00	35 475,00
Différence d'estimation exercice N	*27 450,00*	*68 850,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*-68 850,00*	*-33 375,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-69 337,20	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	158 940,27	64 478,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**19 491 886,54**	**18 995 647,96**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 084 347,36	10,70
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	302 797,02	1,55
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**2 387 144,38**	**12,25**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	1 261 200,00	6,47
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**1 261 200,00**	**6,47**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	2 387 144,38	12,25						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 614 932,69	8,29
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	302 797,02	1,55	959 359,08	4,92	736 916,08	3,78	388 072,20	1,99		
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 614 932,69	8,29								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 131 548,69	5,81	1 660 042,02	8,52	341 599,20	1,75	281 139,02	1,44
Obligations et valeurs assimilées	387 886,19	1,99						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	973,57							
Comptes financiers	726 133,52	3,73	400 483,23	2,05	97 110,11	0,50	115 723,80	0,59
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	84 455,90
	Coupons et dividendes en espèces	973,57
TOTAL DES CRÉANCES		**85 429,47**
DETTES		
	Achats à règlement différé	93 282,00
	Frais de gestion fixe	118 968,99
TOTAL DES DETTES		**212 250,99**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-126 821,52**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	20 965	1 256 065,68
Actions rachetées durant l'exercice	-50 024	-2 992 375,79
Solde net des souscriptions/rachats	-29 059	-1 736 310,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	320 573	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	470 591,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 776,53	5 313,55
Résultat	165 467,53	66 550,37
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**167 244,06**	**71 863,92**

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		69 926,40
Report à nouveau de l'exercice		1 937,52
Capitalisation	167 244,06	
Total	**167 244,06**	**71 863,92**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	320 573	349 632
Distribution unitaire		0,20
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		**44 818,39**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	274 659,21	-98 923,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**274 659,21**	**-98 923,98**

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	274 659,21	-98 923,98
Total	**274 659,21**	**-98 923,98**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	27 846 590,68	20 391 436,68	22 367 413,62	18 995 647,96	19 491 886,54
Nombre de titres	491 453	417 241	378 858	349 632	320 573
Valeur liquidative unitaire	56,66	48,87	59,03	54,33	60,80
+/- values nettes unitaire non distribuées		1,14			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,68		2,47	-0,28	0,85
Distribution unitaire sur résultat	0,39			0,20	
Crédit d'impôt unitaire	0,095			0,10	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat			0,01		
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,04			0,52

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AURUBIS AG	EUR	4 566	320 259,24	1,65
BAYER AG-REG	EUR	7 779	353 555,55	1,81
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	10 946	217 475,13	1,12
DHL GROUP	EUR	4 300	165 700,50	0,85
RWE AG	EUR	7 106	249 775,90	1,28
SAP SE	EUR	2 500	307 050,00	1,58
SIEMENS AG-REG	EUR	1 605	217 734,30	1,12
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	920	100 224,80	0,51
TOTAL ALLEMAGNE			**1 931 775,42**	**9,92**
BELGIQUE				
GROUPE BRUXELLES LAMBERT NV	EUR	2 250	158 760,00	0,81
TOTAL BELGIQUE			**158 760,00**	**0,81**
ESPAGNE				
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	15 500	546 995,00	2,81
TOTAL ESPAGNE			**546 995,00**	**2,81**
ETATS-UNIS				
ALBEMARLE CORP	USD	959	154 019,70	0,79
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	USD	1 000	158 092,09	0,81
KLA CORP	USD	500	216 604,49	1,11
SENTINELONE INC -CLASS A	USD	4 000	63 697,76	0,33
TOTAL ETATS-UNIS			**592 414,04**	**3,04**
FRANCE				
ACCOR	EUR	6 282	200 647,08	1,03
AIR LIQUIDE SA	EUR	3 300	527 472,00	2,71
ATOS SE	EUR	8 571	56 637,17	0,29
AXA SA	EUR	8 500	239 530,00	1,23
BNP PARIBAS	EUR	4 000	241 720,00	1,24
BOUYGUES SA	EUR	7 000	231 980,00	1,19
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	1 894	107 730,72	0,55
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	25 329	296 146,67	1,52
DANONE	EUR	3 901	203 866,26	1,05
ENGIE	EUR	26 601	386 512,53	1,98
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	27 581	154 177,79	0,79
GETLINK SE	EUR	8 822	133 300,42	0,68
L'OREAL	EUR	800	314 560,00	1,62
LEGRAND SA	EUR	905	79 006,50	0,41
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	229	164 055,60	0,84
MERSEN	EUR	7 636	288 640,80	1,48
MICHELIN (CGDE)	EUR	10 000	290 700,00	1,49
ORANGE	EUR	37 038	402 232,68	2,06
Quadient SA	EUR	12 600	240 660,00	1,23
SANOFI	EUR	4 200	426 216,00	2,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE GENERALE SA	EUR	17 000	391 765,00	2,01
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	10 702	252 246,14	1,29
THALES SA	EUR	3 200	425 920,00	2,18
VALEO SA	EUR	5 500	89 815,00	0,46
VINCI SA	EUR	2 460	258 349,20	1,33
TOTAL FRANCE			**6 403 887,56**	**32,85**
GUERNESEY				
AMDOCS LTD	USD	1 620	129 278,68	0,67
TOTAL GUERNESEY			**129 278,68**	**0,67**
ISRAEL				
ISRAEL PHOENIX ASSURANCE	ILS	11 000	108 126,48	0,55
MEHADRIN LTD	ILS	114	4 157,64	0,02
STRAUSS ELITE LTD	ILS	8 500	168 854,90	0,87
TABOOLA.COM LTD	USD	15 000	53 695,40	0,28
TOTAL ISRAEL			**334 834,42**	**1,72**
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	28 556	166 195,92	0,85
ENI SPA	EUR	12 500	190 700,00	0,97
INTESA SANPAOLO	EUR	116 508	284 279,52	1,46
TOTAL ITALIE			**641 175,44**	**3,28**
NORVEGE				
EQUINOR ASA ADR	USD	11 500	356 160,57	1,83
TOTAL NORVEGE			**356 160,57**	**1,83**
PAYS-BAS				
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	887	352 582,50	1,80
ASML HOLDING NV	EUR	340	190 094,00	0,98
ING GROEP NV	EUR	19 511	244 863,05	1,26
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	47 138	147 023,42	0,75
TOTAL PAYS-BAS			**934 562,97**	**4,79**
PORTUGAL				
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	23 000	90 528,00	0,46
TOTAL PORTUGAL			**90 528,00**	**0,46**
ROYAUME-UNI				
BURBERRY GROUP PLC	GBP	12 542	275 955,81	1,41
ITM POWER PLC	GBP	75 496	65 643,39	0,34
RELX PLC	EUR	8 562	274 412,10	1,41
SHELL PLC	EUR	7 548	230 251,74	1,18
TOTAL ROYAUME-UNI			**846 263,04**	**4,34**
SUISSE				
NESTLE SA-REG	CHF	6 500	696 205,67	3,57
NOVARTIS AG-REG	CHF	7 010	679 395,69	3,49
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	1 100	284 440,66	1,46
TOTAL SUISSE			**1 660 042,02**	**8,52**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**14 626 677,16**	**75,04**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**14 626 677,16**	**75,04**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 1.2% 20-10-25	EUR	380 000	369 062,12	1,89
TOTAL AUTRICHE			**369 062,12**	**1,89**
ESPAGNE				
INDR SIST 1.25% 07-10-23	EUR	300 000	302 797,02	1,55
SPAI GO 0.0 01-27	EUR	435 000	388 072,20	1,99
TOTAL ESPAGNE			**690 869,22**	**3,54**
ETATS-UNIS				
KHC 1 1/2 05/24/24	EUR	180 000	178 027,17	0,91
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.0% 30-06-24	USD	415 000	387 886,19	1,99
TOTAL ETATS-UNIS			**565 913,36**	**2,90**
FRANCE				
FRAN GOVE BON 0.5 25-05-26	EUR	180 000	168 098,33	0,86
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	200 000	201 445,39	1,04
TOTAL FRANCE			**369 543,72**	**1,90**
PAYS-BAS				
IBER INT 1.875% 08-10-24 EMTN	EUR	200 000	199 755,63	1,03
TOTAL PAYS-BAS			**199 755,63**	**1,03**
SUEDE				
VATTENFALL AB 3.25% 18-04-24	EUR	190 000	192 000,33	0,99
TOTAL SUEDE			**192 000,33**	**0,99**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**2 387 144,38**	**12,25**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**2 387 144,38**	**12,25**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BNPP MONEY 3M IC	EUR	13	305 280,23	1,57
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	0,0013	134,60	
TOTAL FRANCE			**305 414,83**	**1,57**
LUXEMBOURG				
BNP Paribas Funds Enhanced Bd 6M I Capitalisation	EUR	4 000	454 400,00	2,33
PICTET TIMBER CL.I EUR	EUR	975	230 139,00	1,18
TOTAL LUXEMBOURG			**684 539,00**	**3,51**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**989 953,83**	**5,08**
TOTAL Organismes de placement collectif			**989 953,83**	**5,08**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 1223	EUR	-30	27 450,00	0,14
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**27 450,00**	**0,14**
TOTAL Engagements à terme fermes			**27 450,00**	**0,14**
TOTAL Instrument financier à terme			**27 450,00**	**0,14**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-27 450	-27 450,00	-0,14
TOTAL Appel de marge			**-27 450,00**	**-0,14**
Créances			**85 429,47**	**0,43**
Dettes			**-212 250,99**	**-1,09**
Comptes financiers			**1 614 932,69**	**8,29**
Actif net			**19 491 886,54**	**100,00**

Action SIRIUS	**EUR**	**320 573**	**60,80**